



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 1999

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL **TENUE LE 16 AOÛT 1999**
- 1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS **D'AOÛT 1999**
- 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS **D'AOÛT 1999**
- 1.5 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES **LES 11 AOÛT ET 1^{ER} SEPTEMBRE 1999**
- 1.6 DÉPÔT DU « PLAN DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT EN VUE DE PERPÉTUER LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR LE LAC »

2. RÈGLEMENT

- 2.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 830-1999 INTITULÉ "RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU TAYLOR ET BRANCHE 1, SITUÉS DANS LA VILLE DE BROMONT EN LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA"
- 2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-51-1999 INTITULÉ "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A

HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DE P.I.I.A."

- 2.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-52-1999 INTITULÉ "INTITULÉ "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)."

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 3.1 TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE ; DEMANDE DE COMMANDITE

4. AVIS DE MOTION

- 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-91 DE FAÇON À A) N'APPLIQUER AUCUNE RESTRICTION À UNE ENSEIGNE AUTORISÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 4.2.1 ; B) OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE TOUTE ENSEIGNE ANNONÇANT UN SERVICE, UN COMMERCE, UNE INDUSTRIE OU TOUT AUTRE USAGE ET QUI EST SITUÉE AILLEURS QUE SUR LE TERRAIN OÙ LE SERVICE EST RENDU OU L'USAGE EXERCÉ DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 365 JOURS, SAUF DANS LE CAS D'UNE ENSEIGNE AUTORISÉE À L'ARTICLE 4.2.1

- 4.2 4.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-1999 DE FAÇON À A) N'APPLIQUER AUCUNE RESTRICTION À UNE ENSEIGNE AUTORISÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 4.2.1 ; B) OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE TOUTE ENSEIGNE ANNONÇANT UN SERVICE, UN COMMERCE, UNE INDUSTRIE OU TOUT AUTRE USAGE ET QUI EST SITUÉE AILLEURS QUE SUR LE TERRAIN OÙ LE SERVICE EST RENDU OU L'USAGE EXERCÉ DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 365 JOURS, SAUF DANS LE CAS D'UNE ENSEIGNE AUTORISÉE À L'ARTICLE 4.2.1

- 4.3 4.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-91 DE FAÇON À A) N'APPLIQUER AUCUNE RESTRICTION À UNE ENSEIGNE

AUTORISÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 4.2.1 ; B) OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE TOUTE ENSEIGNE ANNONÇANT UN SERVICE, UN COMMERCE, UNE INDUSTRIE OU TOUT AUTRE USAGE ET QUI EST SITUÉE AILLEURS QUE SUR LE TERRAIN OÙ LE SERVICE EST RENDU OU L'USAGE EXERCÉ DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 365 JOURS, SAUF DANS LE CAS D'UNE ENSEIGNE AUTORISÉE À L'ARTICLE 4.2.1 »

5. AFFAIRES COURANTES

- 5.1 NOMS DONNÉS À DEUX RUES DANS LE PROJET DU DOMAINE DE LA VALLÉE
- 5.2 RÉCUPÉRATION D'UN LIVRE DE PROCÈS-VERBAUX DU VILLAGE DE WEST-SHEFFORD
- 5.3 CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE PATINAGE ARTISTIQUE : DEMANDE DE GRATUITÉ DE GLACE
- 5.4 DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE
- 5.5 LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE : PLAN D'ÉVALUATION CONÇU POUR LES EMPLOIS DU SECTEUR MUNICIPAL
- 5.6 INSTALLATION D'UN STOP À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE BROMONT ET DE LA RUE CHAMPLAIN
- 5.7 INSTALLATION D'ENSEIGNES DE "STATIONNEMENT INTERDIT", SURLARGEUR DE RUE ET DE CHÂTEAUGUAY
- 5.8 MAINLEVÉE PAR LA VILLE DE BROMONT À SERVICES FINANCIERS ET GESTION M. P. M. INC.
- 5.9 ADDENDA AU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS
- 5.10 HORIZON POUR ELLE : DEMANDE DE SUBVENTION
- 5.11 PREMIERS RÉPONDANTS
- 5.12 LA VALLÉE DES LILAS : CONTRIBUTION AU FONDS DES PARCS
- 5.13 VENTES DES DEUX AUTOS SONATA ET LOCATION D'UNE AUTOMOBILE
- 5.14 ASSOCIATION FORESTIÈRE DES CANTONS DE L'EST : CONGRÈS ANNUEL

- 5.15 ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PONTS DES CHEMINS BERGERON ET DE MATAPÉDIA
- 5.16 NUMÉRISATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE : POURSUITE DU MANDAT
- 5.17 ÉTUDE CONCERNANT LES MALADIES ENTÉRIQUES ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
- 5.18 BROMONT EN ART : LETTRE DES ORGANISATEURS DE L'ÉVÉNEMENT
- 5.19 AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR MÉTHÉ DE LA FIRME LES CONSULTANTS L.M.I. AINSI QU'À L'ADJOINT AU GREFFE D'ADJUGER LE CONTRAT D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU TAYLOR DANS L'ATTENTE D'UNE RÉOLUTION D'ADJUDICATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5.20 TRAVAUX DE DRAINAGE PLUVIAL, SECTEUR DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES : FINANCEMENT
- 5.21 IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT
- 5,22 CONCOURS « MAISONS D'AUTOMNE »

6. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 6.1 REMPLACEMENT D'UN SURNUMÉRAIRE POUR L'EXTRACTION DES BOUES AUX ÉTANGS D'OXYDATION
- 6.2 ENGAGEMENT D'UNE SURNUMÉRAIRE, MADAME MONIK BEAUDOIN
- 6.3 MANDAT DONNÉ À [MONSIEUR ANDRÉ BENOÎT](#) RELATIVEMENT AUX DESCRIPTIONS DE TÂCHES DES EMPLOYÉS CADRES ET NON-SYNDIQUÉS
- 6.4 LETTRE DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 6.5 GESTIONNAIRE PRINCIPAL RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT
- 6.6 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-06-230 : EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT
- 6.7 DEMANDE FAITE PAR GESTION DES LOISIRS DE BROMONT RELATIVEMENT À L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL DE SOUTIEN

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 12 AOÛT 1999
- 7.2 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 99/08/0843 DE LA VILLE DE GRANBY CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT 062-1999 – FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 1999-2000
- 7.3 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER DE MONSIEUR EVAN-WILLIAMS JONES
- 7.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME CLAUDINE MESSIER ANNONÇANT SON DÉPART DU CLD HAUTE-YAMASKA
- 7.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MICHEL OUELLETTE, PRÉSIDENT DE UNITÉ DE SECOURS BROME-MISSISQUOI INC.
- 7.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE CHOUINARD DU CLUB DE JOUEURS DE PÉTANQUE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE PÉTANQUE
- 7.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ROBIN MOORE, CONSEILLER DE LA VILLE DU LAC BROME, CONCERNANT LA CONFUSION DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE CHEMIN DE MATAPÉDIA, DANS LES MUNICIPALITÉS DE BROMONT, CANTON DE SHEFFORD ET LAC BROME
- 7.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GABRIEL TESSIER, DIRECTEUR – VENTES & MARKETING DU RÉSEAU CHEMIN DE FER QUÉBEC-SUD, CONCERNANT LA DEMANDE D'UN PASSAGE À NIVEAU DE CHEMIN DE FER, CHEMIN DE MATAPÉDIA
- 7.9 DÉPÔT DE LETTRES CONCERNANT LE BRUIT LORS DES ACTIVITÉS À LA STATION TOURISTIQUE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ADJOINT AU GREFFE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

